



*Fédération nationale
des Délégués
départementaux de
l'Éducation
Nationale*

124, rue La Fayette 75010 PARIS

☎ 01 47 70 09 59

Courriel : dden.fed@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.dden-fed.org>



Sommaire

Le DDEN3 - 6

La délégation7 - 8

L'Union départementale... 9 -14

La Fédération nationale.. 15 -21



Le DDEN

*Un ami de l'école publique
Nommé officiellement
Pour veiller aux bonnes conditions
de vie des enfants,
à l'école et autour de l'école*

RECHERCHER

Une fonction officielle

- 1793 « Magistrats aux mœurs »,
- 1833 « Délégués » - nomination triennale,
- 1850 « Délégués cantonaux »,
- 1886 Loi organique dite « Loi Goblet », complétée depuis par de nombreux textes, dont le décret du 10/01/1986 repris dans le Code de l'éducation (section 5, partie réglementaire).
- 1969 « Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale »
- 2004 (Décret N°2004-703 du 13 Juillet 2004) Livre II – Titre IV – Chapitre 1^{er} .
- ***La fonction de DDEN est étroitement liée à l'histoire de l'école publique.***

Les DDEN sont désignés par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

- Pour des périodes de 4 ans.
- Ils sont renouvelables et révocables.
- Ils ne peuvent intervenir ni dans les écoles situées sur le territoire de la commune dans laquelle ils sont élus, ni dans les écoles au fonctionnement desquelles cette commune participe.
- Ils sont répartis en « délégations ».
- Ils sont représentés au *CDEN*. par leur Président élu par les présidents des délégations.
- *Leurs fonctions sont entièrement bénévoles.*

Aspects essentiels de la fonction

- Les *DDEN*, participent comme membres de droit au **Conseil d'École**.
- Ils **visitent** les bâtiments scolaires (équipement, entretien, sécurité, hygiène) des **écoles publiques et privées**.
- Ils rédigent et transmettent des **rapports de visite** aux autorités compétentes.
- Ils assurent **liaison et coordination** entre école et municipalité, usagers (parents d'élèves, Inspection,..) et administration.
- Leur statut les conduit parfois à jouer localement un rôle de **médiation**.
- Ils ont un rôle **d'incitation et d'animation**, particulièrement dans les domaines des équipements complémentaires de l'école (centres de loisirs, transports, restaurants scolaires, bibliothèques etc...).

La Délégation (1/2)

- Elle regroupe les *DDEN*. **d'un secteur** (circonscription ou autre) qui élisent **un bureau**.
- Elle organise l'activité des *DDEN* sur le secteur, en particulier par l'établissement d'un **calendrier des visites**, en relation avec les enseignants.
- Elle **communique** les bulletins de visite aux maires et à l'administration (circonscription *IEN*). Il n'est pas interdit de les communiquer aux directeurs d'écoles.

La Délégation (2/2)

- Elle établit via le président de la délégation, une **synthèse** des visites qu'elle communique à l'Union Départementale.
- **Elle relaie et met en œuvre** sur le terrain les actions initiées par la Fédération ou par l'Union Départementale.
- **Elle établit des liens** avec les représentants locaux des associations amies: parents, enseignants, amicales laïques ...
- Elle **encourage et soutient** les *DDEN*. dans leurs actions locales .

L'Union départementale (1/6)

- Dans leurs départements, les *DDEN*. ont senti le besoin de se retrouver dans le **cadre associatif**. Ils ont donc créé **les Unions Départementales (UD)** indépendantes de l'administration.
- L' Union a pour buts, conformément aux textes qui régissent la fonction de Délégués Départementaux de l'Education Nationale :
 - ✓ de resserrer les liens d'estime et de fraternité entre les *DDEN*
 - ✓ de rechercher et d'appliquer tous les moyens propres à permettre aux *DDEN* de remplir d'une manière efficace leur rôle social, de servir de trait d'union entre l'école et ses différents partenaires, de défendre l'école laïque publique, de veiller à la fréquentation scolaire, d'encourager les œuvres complémentaires de l'école publique et de provoquer leur création.
- Les moyens d'action sont notamment des publications, des conférences, des concours, des récompenses etc...

L'Union départementale (2/6)

- L'Union se veut au service de l'idéal laïque sur lequel se fonde notre **constitution républicaine**.
- Aucun membre ne peut se prévaloir d'un titre ou d'une fonction dans l'Union pour solliciter un mandat politique.
- L'Union ne peut intervenir dans les campagnes électorales, sauf pour obtenir des candidats aux élections de tout ordre des précisions quant à leur position sur les problèmes scolaires et la laïcité et pour donner à leur réponse toute suite nécessaire.
- L'Union s'interdit toute immixtion dans l'activité professionnelle du Corps Enseignant et des services de l'Education Nationale qui concourent à la vie de l'Ecole »
(extraits de statuts d'union départementale)

L'Union départementale (3/6)

Elle assure le lien

- entre les *DDEN* d'un même département
et
- entre les *DDEN*
et la Fédération nationale.

*L'Union départementale assure le lien entre les
DDEN d'un même département par... (4/6)*

- sa **vie associative**: Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau départemental ...
- une **information** dispensée régulièrement ...
- la rédaction d'une **synthèse départementale des bulletins de visite** communiquée à tous,
- le **soutien d'actions locales** validées par le bureau ou le CA ... ,
- l'**organisation de formations** spécifiques ...

L'Union départementale assure le lien entre les DDEN d'un même département ... (5/6)

- ...en **favorisant leur rencontre** par l'organisation de réunions décentralisées réunissant plusieurs secteurs, pour expliquer, étudier, réfléchir, mettre en place une activité commune ...
- en **fournissant des dossiers techniques** aidant les *DDEN* dans leur mission: transports scolaires, sécurité, accueil des élèves handicapés, laïcité, restauration scolaire, ...etc...

L'Union départementale assure le lien entre les DDEN et la Fédération nationale ... (6/6)

- Elle est **l'interface de communication et d'action** entre les *DDEN* et la Fédération :
- à la Fédération, elle communique:
 - son fichier « abonnés » pour l'envoi du « **Délégué** »
 - les interrogations des adhérents
- aux *DDEN*, elle communique les informations fédérales : circulaires, ...
- Elle relaie les actions organisées par la Fédération : écoles fleuries, enquêtes, ...

La Fédération nationale des DDEN (1/6)

- Les *DDEN*, militants laïques, ont ressenti le besoin de s'unir, de travailler ensemble, dans la période difficile qui a suivi la loi de séparation des églises et de l'Etat.
- C'est ainsi qu'en 1906, à Angers le 26^{ème} Congrès de la Ligue de l'Enseignement a vu naître, les prémices de ce qui allait devenir notre Fédération.

La Fédération nationale des DDEN (2/6)

- Elle fait ses tout premiers pas en **1906**.(union nationale des délégués cantonaux)
- Définitivement constituée en Fédération nationale des Unions départementales des délégations départementales en **1947**
- Elle est **reconnue d'utilité publique en 1979** et agréée comme association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.
- Elle rassemble aujourd'hui environ 18 000 délégués par l'intermédiaire de ses 96 Unions Départementales.
- Elle apporte à ses adhérents des méthodes de travail, des informations, des motivations.

La Fédération nationale

(3/6)

- Apporte son soutien aux UD et aux *DDEN*
 - **en les informant** : revue trimestrielle, lettre mensuelle, circulaires, site internet,
 - **en les écoutant** : courriers, appels téléphoniques, rencontres nationales à thème, rencontres régionales décentralisées, participation de Conseillers fédéraux aux *AG* des Unions qui le souhaitent,
 - **en mettant à leur disposition** des aides techniques de différentes sortes,
 - **en animant** des commissions,
 - **en initiant** des enquêtes pour une meilleure compréhension de l'École ou de notre société.

La Fédération nationale

(4/6)

- **Initie, organise, coordonne** des actions de promotion de l'École publique et d'éducation pour les élèves.
 - en 1973 naît le *Concours des Écoles fleuries*, sous le patronage du ministère, s'appuyant aujourd'hui sur un partenariat motivé, dont *l'OCCE*. depuis 1976.
- Elle **encourage** aussi des actions départementales comme «les écoles qui chantent», «écoles qui pêchent », «écoles qui courent », rallyes vélo, concours d'orthographe, concours de poésie, expression artistique, étude du patrimoine, éducation à la citoyenneté, au développement durable ...

La Fédération et la Laïcité

(5/6)

- Convaincue que la laïcité est un des **fondements de notre république**, elle participe au *CNAL* dont elle est un des membres constitutifs. Elle est aussi en relation avec de nombreuses organisations laïques.
- La fédération s'est donné un **devoir de vigilance laïque**, notamment en ce qui concerne l'école publique qui n'est pas encore présente sur l'ensemble de notre territoire, ce qui est contraire aux lois républicaines.

La Fédération et l'environnement éducatif (6/6)

- Comme les Unions, la Fédération entretient des relations suivies avec les partenaires institutionnels et avec les associations laïques de l'environnement éducatif: syndicats enseignants (*SE, SNUIPP, FCPE, MAE, OCCE., Ligue de l'Enseignement, PEP.*
- Nous siégeons à la *JPA*, à *l'ANATEEP*, à *l'ESPER*, au *COFRADE*, nous rencontrons également les *JMF*.
- Nous sommes à l'écoute des mouvements pédagogiques, des associations complémentaires de l'enseignement public qui œuvrent dans le post ou périscolaire.

La Fédération nationale des DDEN ...

... pour promouvoir

les valeurs de laïcité

et le service public d'éducation

sur tout le territoire,

au service des enfants et de l'école publique.



laïcité

liberté- égalité- fraternité

Listes des sigles utilisés dans ce diaporama

- **AG** *Assemblée Générale*
- **ANATEEP** *Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public*
- **CA** *Conseil d'Administration*
- **CDEN** *Conseil Départemental de l'Education Nationale*
- **CNAL** *Comité National d'Action Laïque*
- **COFRADE** *Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant*
- **DDEN** *Délégué Départemental de l'Education Nationale*
- **EN** *Education nationale*
- **ESPER** *Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République*
- **FCPE** *Fédération des Conseils de Parents d'Elèves*
- **JMF** *Jeunesses Musicales de France*
- **JPA** *Jeunesse au Plein Air*
- **MAE** *Mutuelle Assurance Elève*
- **MAIF** *Mutuelle Assurance des Instituteurs de France*
- **OCCE** *Office Central de la Coopération à l'Ecole*
- **PEP** *Pupilles de l'Enseignement Public*
- **SE** *Syndicat des Enseignants*
- **SNUIPP** *Syndicat National Unitaire des Instituteurs et Professeurs des écoles et PEGC*